MIS À JOUR LE 25/05/2021

Prix et distinctions

La mention d’un prix en publicité professionnelle est acceptable aux conditions suivantes :

- cette mention ne doit pas constituer l’axe principal de la communication et sa présentation doit être sobre ;
- le mode de décernement de ce prix doit apparaître : par un jury ou suite à une enquête d’opinion ;
- la date du prix doit figurer.